



**MESSAGE**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**AU**

**CONSEIL GENERAL**

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement  
pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la  
Connexion Ouest**

**Sierre, le 6 octobre 2016**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux

Au vu de l'investissement lié à la réalisation du projet cité en titre, nous avons l'avantage de vous présenter ce message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la connexion ouest. Celle-ci offrira une liaison performante entre l'avenue sud-ouest et l'avenue nord tout en requalifiant les espaces publics et en rendant plus attractif l'accès au parking Beaulieu.

La connexion ouest est l'un des éléments moteur du projet Sierre se transforme. Planifiée depuis de nombreuses années dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville sa réalisation permettra après celles du Complexe sud, du giratoire des Platanes et du pont Beaulieu de renforcer l'avenue sud-ouest. Son raccord par une petite place, avec l'avenue Général-Guisan, changera fondamentalement le système de circulation du centre ville.

Le crédit d'engagement qui vous est présenté ne comporte pas seulement l'aménagement de la place Beaulieu mais aussi ceux de l'avenue du Marché, de la rue du Temple, de l'avenue Mercier de Molin et des raccords avec l'avenue des Alpes. Il tient compte de la mise en valeur de la Monderèche sur certains tronçons.

## 1. Descriptif du projet

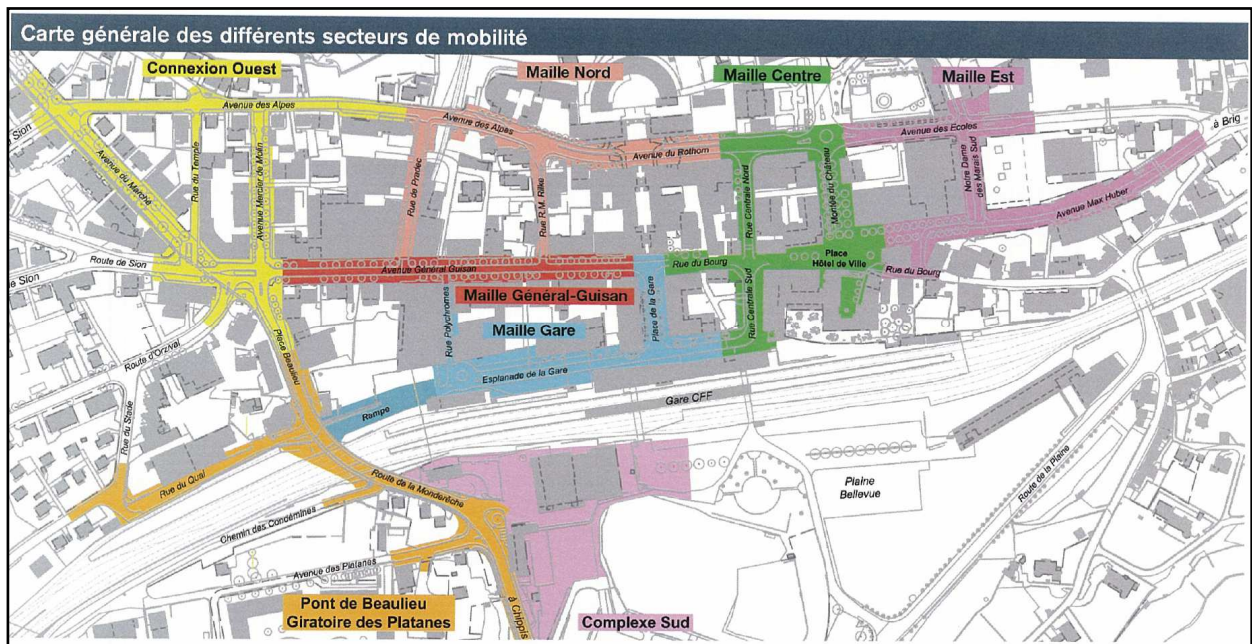
### 1.1 Etat de référence en 2018



**Fig. 1 : Sierre Centre – Régimes de circulation 2018**

Comme défini dans le plan directeur de novembre 2015 la connexion ouest sera le dernier segment à réaliser pour renforcer l'avenue sud-ouest et créer une liaison avec l'avenue nord. Sa réalisation pourra se faire une fois que les éléments suivants auront été mis en place :

- **Complexe Sud** avec la gare routière et le parking de captage.
- **Nouveau pont de Beaulieu** avec la rampe routière qui reliera l'avenue sud-ouest à l'esplanade de la gare.
- **Maille nord** avec la mise en place du double sens sur l'avenue du Rothorn et de l'avenue des Alpes depuis la rue de Pradec ainsi que la possibilité de mise en zone piétonne de la place de l'Hôtel de Ville.



Cf Fig. 2 : Carte générale des différents secteurs de mobilité

## 1.2 Etat projeté avec la connexion Ouest

Une fois les prérequis réalisés tels que définis dans l'état initial de référence, la Maille connexion Ouest pourra se mettre en place avec les éléments suivants :

- Mise en double sens de l'avenue nord depuis la rue de Pradec jusqu'à l'avenue du Marché.
- Maintien des accès ouest selon l'état actuel avec les sens uniques sur la route de Sion et l'avenue de France.
- Mise à double sens de l'avenue du Marché secteur sud qui servira de liaison avec l'avenue nord, mise en place de deux giratoires, l'un à l'intersection avec l'avenue des Alpes et l'autre au nord-ouest de la place Beaulieu.
- Aménagement de la place Beaulieu avec une fonction double : Voie routière au sud en tant qu'élément de l'avenue sud-ouest et place publique urbaine comme point d'entrée dans la zone de modération du trafic du centre ville.
- Coupure de la liaison depuis Beaulieu sur l'avenue Général-Guisan qui élimine ainsi le trafic de transit au centre.
- Maintien de l'accès depuis Beaulieu au parking Migros.
- Avenue Mercier de Molin mise en sens unique nord-sud et en zone de rencontre.
- Rue du Temple en sens unique, inversée par rapport à l'état actuel.

L'ensemble du réseau centre ville sera ainsi structuré avec les régimes de circulation suivants :

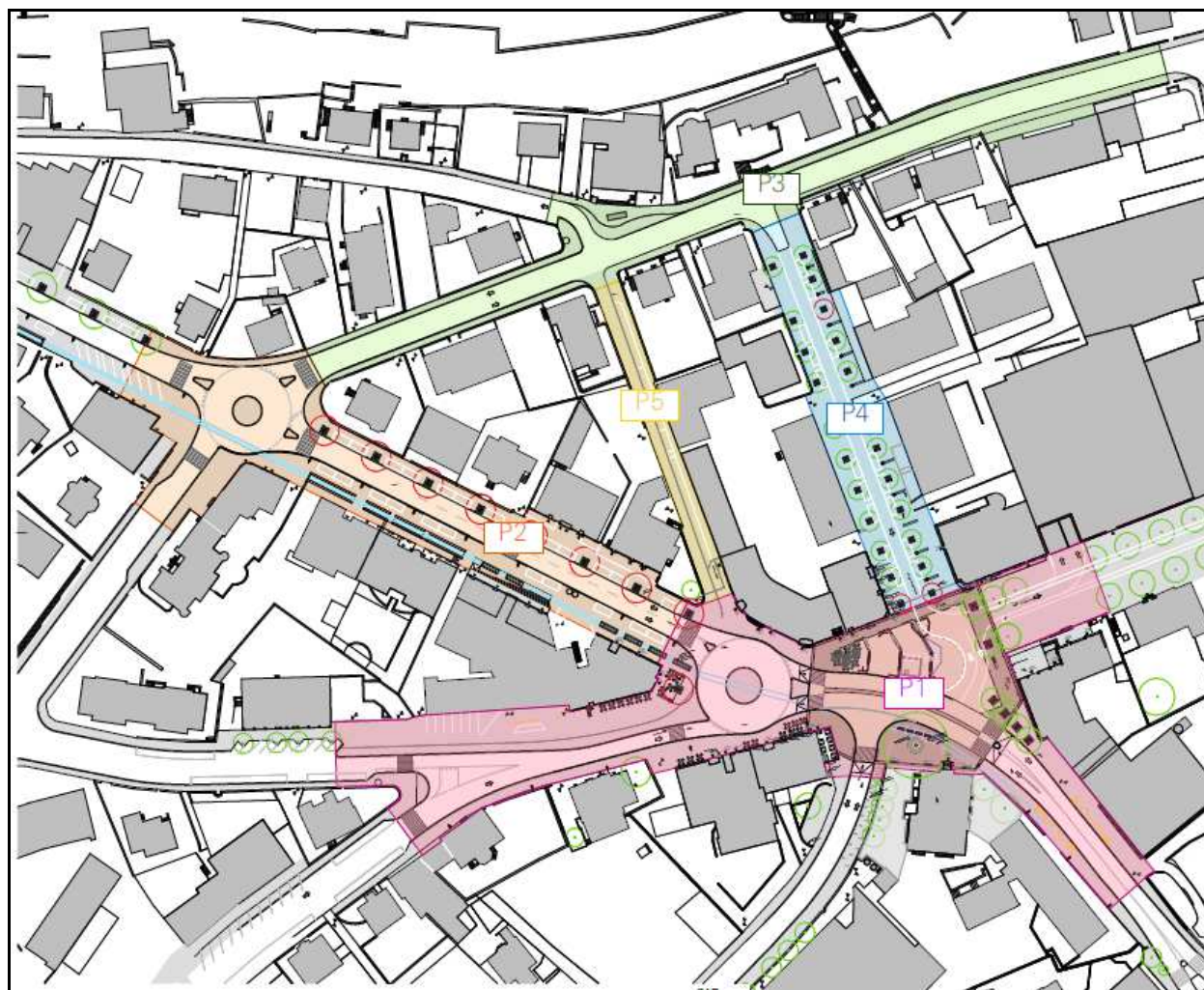
- Le réseau principal, V = 50km/h.
- La zone 30.
- La zone de rencontre avec priorité piétonne.



**Fig. 3 : Sierre Centre – Régimes de circulation 2022**

Sur la base des données de trafic actuel, une prévision de trafic a été effectuée pour l'état après aménagement. Cette prévision devra être affinée une fois que les aménagements pré-requis (Complexe Sud, pont Beaulieu, Maille Nord) auront été réalisés. Globalement on peut admettre que le trafic sera réduit sur l'ensemble du réseau avec une seule exception pour l'avenue du Marché secteur sud. La charge prévisible sur ce tronçon ne devrait cependant pas occasionner de dépassement de valeurs limites de bruit.

### 1.3 Le projet routier et aménagements extérieurs



**Fig. 4 : Projet routier et aménagements extérieurs**

#### **P1 Place Beaulieu**

##### Projet routier :

- Liaison routière avenue sud-ouest projetée au sud de la place aménagée comme espace public d'entrée au centre ville.
- Pose d'une berme centrale pour éviter de tourner à gauche.
- Interdiction de tourner à gauche sur la rue d'Orzival et rebroussement à faire par le giratoire au sud de l'avenue du Marché.
- Interdiction de tourner à gauche sur la place Beaulieu (accès au parking Migros en cul de sac) et rebroussement à faire par le giratoire du pont de Beaulieu.
- Aménagement de places d'arrêts pour les bus dans les 2 sens sur le tronçon de raccordement avec le pont de Beaulieu.
- Le cèdre existant au sud de la place n'est pas touché par l'aménagement.



- Circulation sur la place uniquement pour l'accès entrant au parking Migros et pour la sortie depuis l'avenue Mercier de Molin,
- Liaison avec la route d'Orzival (chaussée 6.5m).
- Route de Sion : Accès sur le giratoire au sud de l'avenue du Marché sur une seule voie.
- Avenue Général-Guisan : Aménagement léger (marquage + signalisation) pour l'accès au parking Migros. Coupure à l'est de l'accès au parking Migros avec circulation autorisée pour les véhicules de livraison et ayants droits.

#### Aménagement urbain :

La place Beaulieu est définie dans le plan directeur comme une porte d'entrée de l'hyper centre, au même titre que la place de l'Hôtel de Ville. Elle représente une place de passage et fait office de charnière entre les quartiers du centre et ceux de l'hyper centre. La spatialité de la place Beaulieu est définie par les façades et par les couronnes des rangées d'arbres des rues adjacentes. Par souci de cohérence, les mêmes matériaux que pour les aménagements urbains du centre ville déjà réalisés sont mis en œuvre.

Les aménagements de la place Beaulieu sont de type piéton et zone de rencontre. La place est traversée par l'avenue sud-ouest qui est au régime de 50km/h. Cette dernière a été implantée le plus au sud possible afin de libérer un maximum d'espace pour la partie piétonne de la place. Celle-ci se situe au nord de l'espace routier.

Le traitement de sol en granit jaune, va de façade à façade. La surface pavée de la place est délimitée par des bandes de pierres naturelles en granit jaune.

La partie routière est traitée en bitume coloré afin de garder une uniformité du traitement de sol sur tout le périmètre et pour inciter les conducteurs à ralentir. Des bordures hautes délimitent l'axe routier pour diriger les passants vers les passages piétons et pour éviter le parking sauvage en bordure de la place.

L'accès au parking de la Migros est maintenu à travers la place pavée. Des potelets séparant la partie roulante de la partie piétonne seront installés.

Due à la présence de l'avenue sud-ouest et de l'accès à la Migros, la zone dédiée entièrement aux piétons est relativement réduite et comprend 520 m<sup>2</sup>, en regard des 2150 m<sup>2</sup> de la place de l'Hôtel de Ville. Cette partie piétonne de la place se trouve dans l'axe de l'avenue Général-Guisan et voit miroiter la fontaine de la Place de l'Hôtel de Ville dans sa perspective.

Des plateformes horizontales dans la partie nord de la place reprennent une pente importante et offrent la possibilité d'aménager des terrasses et stands pour les commerçants ou les animations organisées par la ville. Elles sont l'occasion de créer un jeu d'eau avec trois rangées de cascades qui rafraîchissent la place et proposent, dans l'axe de l'avenue Général-Guisan, des zones où les passants peuvent s'asseoir. L'aménagement de la fontaine en forme de cascade limite son empiètement sur la surface horizontale et permet de dédier l'ensemble de celle-ci aux utilisateurs. L'ombrage des terrasses pourra être réalisé au moyen d'installations mobiles telles des parasols.

Le cèdre du Liban sis au sud de la place est maintenu et mis en valeur. Il est au centre de la place et crée un élément charnière indispensable entre le centre ville, le parking et le home Beaulieu. L'infrastructure du parking, sous exploitée actuellement, se retrouve ainsi valorisée par l'aménagement de la place. Le bâtiment Beaulieu, propriété de la municipalité, peut trouver une vocation publique ou sociale et participe à la mise en valeur de la place.

Un éclairage spécifique épouse le concept de la place. De par leur forme et leur position, les luminaires se font échos, entre les plateformes et entre les parties nord et sud. Ils habillent la place en lui apportant un côté ludique.



Le mobilier urbain reprend le concept développé pour la Place de l'Hôtel de Ville, privilégiant l'acier corten comme matériau de base. Des panneaux d'affichage sont prévus sur les passages les plus fréquentés.

## **P2 Avenue du Marché**

### Projet routier

- Aménagement proche du niveau actuel,
- chaussée largeur 6.5 m avec maintien des trottoirs et des places de parc longitudinales,
- aménagement des giratoires avec la pastille centrale suivant le concept adopté par la Ville :
  - o Au nord au croisement avec l'avenue des Alpes (diamètre 24 m)
  - o Au sud au croisement avec la route de Sion (diamètre 26 m)

### Aménagement urbain

L'avenue du Marché fait partie du réseau des trois avenues défini dans le plan directeur et reprend les caractéristiques développées pour l'avenue de France. C'est une route du réseau principal avec une limitation de vitesse à 50 km/h. Les surfaces reçoivent un revêtement bitumineux. Le profil type de la rue est composé d'un trottoir avec une ligne de luminaires en alternance et des places de parc longitudinales, d'une bordure basse, de deux voies de circulation en double sens à nouveau, d'une bordure basse, d'un trottoir avec une rangée d'arbres alternés avec des places de parc longitudinales.

Dans la partie amont de la route, les anciens murs en pierre protégeant la Monderèche, sont maintenus. Dans la partie sud à l'approche du centre-ville, des couvercles perforés sont installés pour permettent de repérer et entendre le passage de l'eau. Les entourages d'arbres sont bordés d'une bande de pierres naturelles en granit jaune.

## **P3 Avenue des Alpes**

### Projet routier

- Aménagement proche du niveau actuel.
- Chaussée largeur 6.5 m avec trottoirs de chaque côté.
- Régime de circulation avec exploitation en zone 30.
- Aménagement d'un giratoire (diamètre 24 m) au croisement avec l'avenue du Marché.
- Liaisons avec l'avenue de France et la rue Beausite selon l'état actuel.
- Interdiction de tourner à gauche en direction de l'avenue Mercier de Molin et de la rue du Temple (rebroussement à faire par le giratoire de l'avenue du Marché).

### Aménagement urbain

L'avenue des Alpes fait également partie du réseau des trois avenues et comporte le même traitement que l'avenue du Marché. Le profil type nord-sud de la rue est le suivant : trottoir avec rangée de luminaires, bordures, voies de circulation à double sens, trottoir. Les surfaces reçoivent un revêtement bitumineux. Les murets et barrières en limite de propriété sont, le cas échéant, réparés et assainis.



## **P4 Avenue Mercier de Molin**

### Projet routier

- Aménagement proche du niveau actuel.
- Mise en sens unique nord-sud avec une largeur de chaussée de 3,5 m.
- Maintien de places de parc longitudinales et des surfaces piétonnes existantes.
- Géométrie permettant l'accès des livraisons pour la Migros.
- Exploitation en zone de rencontre.

### Aménagements urbains

Les aménagements de cette rue sont du type zone de rencontre. Les choix effectués dans la réalisation de « l'échantillon », c'est-à-dire pour la rue Max-Huber et l'avenue Château de la Cour, sont repris afin de garantir une cohérence pour les commerces au centre ville. Les trottoirs sont effacés au profit d'un revêtement à un seul niveau de façade à façade. Des bandes de pierres naturelles en granit jaune viennent relever les surfaces de bitume et reçoivent chacune un luminaire. Les arbres sont maintenus tels quels, avec deux unités supplémentaires du côté de la place. Des éléments de mobilier tels que bancs et poubelles, sont prévus.

## **P5 Rue du Temple**

### Projet routier

- Aménagement proche du niveau actuel.
- Mise en sens unique nord-sud avec une chaussée d'une largeur de 3.5m.
- Exploitation en zone 30 avec possibilité pour les 2 roues de circuler en sens inverse.
- Stationnement longitudinal déplacé côté ouest de la chaussée.

### Aménagements urbains

La rue est traitée comme rue latérale. Le revêtement bitume est refait. Les places de parc sont réaménagées en tenant compte d'un passage pour les piétons. Les luminaires sont remplacés.

## **1.4 Emprises – Expropriations**

Le projet est situé en grande partie dans des propriétés de la commune et du Canton du Valais. Des expropriations sur des propriétés privées sont prévues sur une surface totale de 820 m<sup>2</sup> :

- Expropriation de surface en zone constructible : 105 m<sup>2</sup>.
- Expropriation de surface de trottoir (non constructible) : 715 m<sup>2</sup>.

Des expropriations temporaires de 465 m<sup>2</sup> sont également prévues sur l'avenue Mercier de Molin.





## 1.5 Superstructure – Aménagements urbains

### Evacuation des eaux

Le concept d'évacuation des eaux de surface se fait par la collecte des eaux dans des grilles de sols et caniveaux de chaussée.

L'étude du PGEE ne préconise pas la mise en place d'un réseau séparatif au centre ville. Par conséquent, l'évacuation des eaux se fait par le collecteur principal traversant la zone aménagée.

### Superstructure des places et chaussées

La superstructure dépend du type de rue ou place concerné.

La place Beaulieu, sise de part et d'autre de la rue de la Monderèche, sera pavée avec une pierre naturelle en granit jaune, à l'image de la place de l'Hôtel de Ville.

La rue commerçante Mercier de Molin ne comportera plus de bordures, et sera revêtue de bitume, avec des bandes de pierre naturelle pour les incorporés.

Les autres rues recevront un revêtement de trois couches d'enrobé bitumineux, dimensionnées en fonction des charges de circulation standard. Les surfaces piétonnes et trottoirs recevront un revêtement de deux couches d'enrobé bitumineux.

## 1.6 Infrastructures

- Les canalisations, conduites vétustes et vieillissantes sont remplacées ou renouvelées.
- Les différents réseaux électriques, Swisscom, éclairage public, fibre optique et gaz sont adaptés et complétés en fonction de l'équipement actuel.
- Les chambres collectrices d'eaux usées et eaux claires sont en principe maintenues et renouvelées en fonction de leur état.
- Les eaux de surfaces sont collectées dans des sacs dépotoirs et conduites au réseau existant.
- Le réseau d'eaux usées est complété et adapté. En fonction de l'état des conduites, un chemisage des ouvrages existants est prévu pour éviter un changement total du réseau.
- Les adaptations et compléments du réseau d'eau potable ont été analysés par SIESA. Les diamètres varient entre 63 mm et 315 mm. Les vannes seront remplacées en fonction de leur état de vétusté.
- L'irrigation des arbres est assurée par l'installation d'un système d'amenée d'eau.
- Le réseau téléphonique a été analysé et complété par Swisscom. Seule l'avenue du Marché est concernée par ces travaux.
- Le réseau actuel d'alimentation et de distribution électrique est maintenu et renforcé selon l'étude de SIESA. Des coffrets pour manifestations sont prévus sur la place de Beaulieu, de manière à assurer un service approprié sur la zone de rencontre.

- Les nouvelles conduites d'alimentation et de distribution du gaz concernent la place Beaulieu et la rue de Mercier de Molin selon étude SIESA.
- Des tubes pour la distribution et l'alimentation de l'éclairage public et fibre optique seront posés dans tous les secteurs selon étude SIESA.
- Le système de collecte des déchets est amélioré par la pose de nouveau container Molok selon les besoins spécifiques locaux. Tous les couvercles de chambres, capes de vannes, etc. sont adaptés au nouveau profil de la chaussée.

	<b>P1</b> Place Beaulieu	<b>P2</b> avenue du Marché	<b>P3</b> avenue des Alpes	<b>P4</b> rue Mercier Molin	<b>P5</b> rue du Temple
<b>Eau potable</b> Nouvelles conduites et adaptation du réseau	X	X			
<b>Eaux claires</b> Nouvelles conduites	X	X			
<b>Eaux claires</b> Chemisage des conduites			X	X	
<b>Eaux claires</b> Chemisage des conduites et adaptation du réseau					X
<b>Eaux usées</b> Nouvelles conduites et chemisage des conduites	X	X			
<b>Eaux usées</b> Chemisage des conduites			X	X	
<b>Eaux usées</b> Chemisage des conduites et adaptation du réseau					X
<b>Distribution électrique</b> Nouvelles canalisations d'alimentation	X	X		X	X
<b>Gaz</b> Nouvelles canalisations d'alimentation et distribution				X	
<b>Gaz</b> Raccordement au réseau			X		
<b>Gaz</b> Adaptation du réseau	X				
<b>Eclairage public / Fibre optique</b> Nouveau réseau et adaptation des canalisations	X	X	X	X	X
<b>Molok</b> Container		Ordures	Papier	Verres	

## 2. Etat et suite de la procédure

Le système urbain de distribution du trafic des trois avenues, dont fait partie la connexion ouest, est l'un des maillons d'amélioration du trafic au centre ville. Il s'inscrit dans un contexte régional à plus grande échelle dont font partie le contournement ouest, la liaison nord et la route de Riondaz-Guillamo. Ces différents projets influenceront considérablement la diminution du trafic vers la ville. Ils sont aujourd'hui dans l'attente d'une décision fédérale de classement comme route principale de réseau suisse pour le contournement ouest et d'une décision cantonale comme route cantonale pour la route de Riondaz-Guillamo.



Après l'acceptation du crédit d'engagement par le Conseil général, la ville procédera à la mise à l'enquête du projet au courant 2017. Comme le chantier de la connexion ouest ne permettra plus d'accéder à l'esplanade de la Gare par la place Beaulieu puis par l'avenue Général-Guisan, il devra se réaliser après la mise en service du pont Beaulieu et de la rampe routière vers la gare. Le début des deux ans de travaux dépendront aussi des délais nécessaires au classement /déclassement de la route et à ceux du traitement des éventuelles oppositions au projet.

D'autre part, de nombreux riverains ou usagers seront concernés par les nouveaux aménagements de la connexion ouest. Pour cela, la commune désire organiser avant la mise à l'enquête une séance d'information et de discussion. Le résultat de ces échanges permettra, dans la mesure du possible, de compléter le projet.

### 3. Financement

#### 3.1 Structure de la demande de crédit

La majeure partie du crédit demandé se fonde sur des devis de travaux qui ont été élaborés en 2016, selon les prix unitaires pratiqués en Valais, TVA non comprise, puis calculée en sus. Les coûts énoncés correspondent au devis selon les normes SIA qui à ce stade de développement acceptent une marge de précision de  $\pm 10\%$ .

<b>A</b>	<b>TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL</b>
A1	<u>Installation de chantier</u> Ce poste comprend les installations générales de chantier, la signalisation de chantier, clôtures, protection de chantier, déviation et gestion du trafic, ...7 - 8 % en moyenne du montant HT des travaux de génie civil (à discuter selon l'importance du chantier)
A2	<u>Démolition et démontage</u> Ce poste comprend toutes les démolitions de la superstructure, la protection d'ouvrages particuliers et d'arbres, l'enlèvement et/ou la dépose de signalisation, candélabres, mobilier ou autres, ...
A3	<u>Terrassements</u> Ce poste comprend le retrait de la terre végétale, le dégrappage des enrobés, l'excavation en pleine masse et en tranchée, la démolition de l'infrastructure, le blindage de fouille, l'évacuation des différents matériaux et taxes de décharges, ...
A4	<u>Réseaux industriels</u> Ces postes comprennent toutes les conduites, protège-câbles, pièces spéciales, la démolition des conduites et installations existantes, les regards de visite, chambres de tirage et leurs raccordements, les caniveaux, grilles d'évacuation, couvercles en fonte, les socles, ...
A5	<u>Remblayage</u> Ce poste comprend le remblayage des fouilles avec fourniture et mise en place de matériel de remblai, la fourniture et mise en place du coffre de fondation pour pose du revêtement, ...
A6	<u>Construction en béton</u> Ce poste comprend les bétons, coffrages, aciers et autre pour des constructions en béton de type fondations, murs, murets, entourages d'arbres, locaux techniques, ...



A7	<u>Revêtement de chaussée et place</u> Ce poste comprend la coupe, fraisage et apprêt de surface, la fourniture et mise en place des couches de revêtement bitumineux ou de la chaussée en béton, les joints, le réglage des regards et capes de vannes, ...
A8	<u>Pierres, pavage et bordures</u> Ce poste comprend la fourniture, lit de pose et mise en place de pavés, la fourniture et mise en place de pierres naturelles ou artificielles pour incrustations, la fourniture et mise en place de bordures de routes et/ou de places, les découpes, ...
A9	<u>Marquage et adaptations</u> Ce poste comprend les suppressions de marquages, le marquage provisoire et nécessaire lors du chantier dans son enceinte, les raccords provisoires en bitume ou en béton, ...
A10	<u>Régies</u> Ce poste comprend les éléments non décrits dans le descriptif des travaux et donc non chiffrables à ce stade du projet. Ils correspondent à des interventions de détail nécessaires au bon déroulement du chantier. Basé sur l'expérience et en fonction du degré de précision des devis, ce poste se monte à environ 5% du montant des travaux de génie civil.
<b>B</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>
B1	<u>Signalisation définitive</u> Ce poste comprend la fourniture et mise en place de la signalisation définitive avec les systèmes de fixation au sol, les îlots préfabriqués.
B2	<u>Marquages définitifs</u> Ce poste comprend l'installation de chantier pour l'exécution des marquages définitifs.
<b>C</b>	<b>AMÉNAGEMENT EN SURFACE</b>
C1	<u>Éclairage</u> Ce poste comprend la fourniture, mise en place et réglage des mâts d'éclairage, ...
C2	<u>Végétation</u> Ce poste comprend la fourniture, transport et mise en place des arbres, des tuteurs et protections définitives par une entreprise spécialisée ou par les services des parcs et jardins de la Ville de Sierre.
C3	<u>Mobilier urbain</u> Ce poste comprend la fourniture, transport et mise en place de bancs, bacs à fleurs, poubelles, système d'information, bornes amovibles.
C4	<u>Fontaine</u> Ce poste comprend la fourniture, transport et mise en place de la partie technique de la fontaine.
C5	<u>Grille sur Monderèche</u> Ce poste comprend la fourniture, transport et mise en place de grilles de sol, avec les fouilles, regard en béton et remblayage y relatifs.



C6	<u>Molok</u> Ce poste comprend la fourniture, transport et mise en place de moloks.
C7	<u>Coffret manifestation</u> Ce poste comprend la fourniture, transport et mise en place de coffrets de manifestation, raccordement, armoire extérieure.
<b>D</b>	<b>HONORAIRES ET FRAIS</b>
D1	<u>Architectes</u> Ce poste comprend les honoraires d'architecte pour les éléments de géométrie, de revêtements et de tous les éléments de superstructure.
D2	<u>Ingénieurs civils</u> Ce poste comprend les honoraires d'ingénieur civil pour la réalisation des éléments d'infrastructure et de revêtements.
D3	<u>Ingénieurs routiers</u> Ce poste comprend les honoraires d'ingénieurs spécialisés en circulation pour les éléments liés au trafic, au projet routier, ainsi qu'à la signalisation.
D4	<u>Bureaux d'études spécialisés</u> Ce poste comprend tous les honoraires des bureaux spécialisés (notice d'impact, éclairage, ...).
D5	<u>Taxes</u> Ce poste comprend les différentes taxes d'autorisation et dédommagements dus à des tiers (SIESA, SWISSCOM, ...)
D6	<u>Assurances</u> Ce poste comprend les frais d'assurance pour les travaux en cours et responsabilité civil du Maître de l'Ouvrage.
<b>E</b>	<b>OUVRAGES AUTOFINANCÉS</b>  Ces positions, correspondant à des travaux entrant dans le devis de l'ouvrage, doivent être retranchées de la demande de crédit d'engagement car leur source de financement est régie de manière indépendante. Elles correspondent à des dépenses liées découlant d'obligations légales et régies par des principes d'autofinancement ou à des travaux d'intérêt public exécutés par des entités tierces.
E1	<u>Eaux usées</u> Ce compte comprend les coûts d'ouvrage relatifs à l'évacuation des eaux usées. Cette tâche incombe à la Municipalité notamment en vertu de la Loi sur les Communes et son financement est réalisé par un principe d'autofinancement lui-même assuré par le biais d'une perception de taxes. S'agissant d'une tâche légalement liée et dont le financement résulte de dispositions spécifiques, les montants afférents sont déduits du devis général des travaux soumis à l'obtention du crédit d'engagement.



E2	<u>Eau potable</u> Ce compte comprend les coûts d'ouvrage relatifs à l'alimentation en eau potable. Cette tâche incombe à la Municipalité notamment en vertu de la Loi sur les Communes et son financement est réalisé par un principe d'autofinancement lui-même assuré par le biais d'une perception de taxes. S'agissant d'une tâche légalement liée et dont le financement résulte de dispositions spécifiques, les montants afférents sont déduits du devis général des travaux soumis à l'obtention du crédit d'engagement.
E3	<u>Gaz</u> Ce compte comprend les coûts d'ouvrage relatifs à la distribution de gaz. Les réseaux de distribution concernés appartiennent à des entités tierces (SOGAVAL) qui en assurent elles-mêmes le financement. Les coûts relatifs aux travaux qui les concernent ne devront donc pas être assurés par la Ville de Sierre bien qu'ils apparaissent dans le calcul du devis car ils seront réalisés de manière synchronisée et coordonnée avec l'ensemble des travaux.
E4	<u>Électricité</u> Ce compte comprend les coûts d'ouvrage relatifs à l'alimentation en électricité. Les réseaux de distribution concernés appartiennent à des entités tierces (SIESA) qui en assurent elles-mêmes le financement. Les coûts relatifs aux travaux qui les concernent ne devront donc pas être assurés par la Ville de Sierre bien qu'ils apparaissent dans le calcul du devis car ils seront réalisés de manière synchronisée et coordonnée avec l'ensemble des travaux.
E5	<u>Swisscom</u> Ce compte comprend les coûts d'ouvrage relatifs aux raccordements téléphonique et télé-réseau. Les réseaux de distribution concernés appartiennent à des entités tierces (SWISSCOM) qui en assurent elles-mêmes le financement. Les coûts relatifs aux travaux qui les concernent ne devront donc pas être assurés par la Ville de Sierre bien qu'ils apparaissent dans le calcul du devis car ils seront réalisés de manière synchronisée et coordonnée avec l'ensemble des travaux.
E6	<u>Télévision et fibre optique</u> Ce compte comprend les coûts d'ouvrage relatifs aux raccordements téléphonique et télé-réseau. Les réseaux de distribution concernés appartiennent à des entités tierces (Télévision Sierre SA) qui en assurent elles-mêmes le financement. Les coûts relatifs aux travaux qui les concernent ne devront donc pas être assurés par la Ville de Sierre bien qu'ils apparaissent dans le calcul du devis car ils seront réalisés de manière synchronisée et coordonnée avec l'ensemble des travaux.
<b>F</b>	<b>FRAIS DIVERS</b>
F1	<u>Divers et imprévus</u> 10 % du total HT de tous les postes ci-dessus.
<b>G</b>	<b>TVA</b>
G1	<u>TVA</u> La taxe sur la valeur ajoutée est appliquée au taux standard du jour de 8% sur l'ensemble des travaux et services imputés à l'ouvrage.



<b>H</b>	<b>TERRAINS ET EXPROPRIATIONS</b>
H1	<u>Expropriations privées et publiques</u> Ce poste comprend tous les coûts et dédommagements relatifs aux expropriations nécessaires à la réalisation du projet ainsi que le rachat de surfaces de trottoir situés sur la Place Beaulieu, la route de Sion, l'avenue du Marché, l'avenue des Alpes et la rue du Temple.

### 3.2 Détails de la demande de crédit - Devis

	P1	P2	P3	P4	P5	TOTAL
<b>A TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL</b>	2'300'885.00	954'480.00	614'736.00	403'470.00	206'660.00	<b>4'480'231.00</b>
<b>B TRAVAUX DIVERS</b>	39'000.00	40'000.00	25'000.00	10'000.00	11'000.00	<b>125'000.00</b>
<b>C AMÉNAGEMENT EN SURFACE</b>	507'800.00	142'330.00	48'515.00	212'550.00	12'500.00	<b>923'695.00</b>
<b>D HONORAIRES ET FRAIS</b>	402'670.00	159'310.00	86'330.00	101'710.00	34'830.00	<b>784'850.00</b>
<b>E OUVRAGES AUTOFINANCÉS</b>	-519'000.00	-245'580.00	126'710.00	143'180.00	-140'950.00	<b>-1'175'420.00</b>
<b>F FRAIS DIVERS</b>	273'135.00	105'054.00	64'788.00	58'455.00	12'404.00	<b>513'836.00</b>
<b>G TVA</b>	240'360.00	92'448.00	57'012.00	51'441.00	10'916.00	<b>452'177.00</b>
<b>H TERRAINS ET EXPROPRIATIONS</b>	76'250.00	52'500.00	9'375.00	58'125.00	3'750.00	<b>200'000.00</b>
	<b>3'321'100.00</b>	<b>1'300'542.00</b>	<b>779'046.00</b>	<b>752'571.00</b>	<b>151'110.00</b>	<b>6'304'369.00</b>

### 4. Charges d'exploitation

L'ensemble des éléments réaménagés sont actuellement dévolus à des surfaces de routes ou de trottoirs. Ce sera également le cas après travaux. Les charges d'exploitation standards ne varieront donc pas car les travaux nécessaires ne différeront ni dans les types ni dans leur ampleur. Tout au plus peut on noter que la réalisation de la fontaine occasionnera une nouvelle charge pour le suivi annuel de l'installation par une entreprise spécialisée. Ce montant devrait avoisiner une dizaine de milliers de francs par an sur la base du marché actuel.

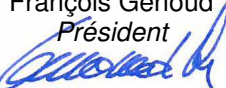


## 5. Demande de crédit

Le Conseil municipal demande donc au Conseil général,

- a) d'accepter le crédit d'engagement de **CHF 6'304'369.00** pour la participation communale à la réalisation du projet d'aménagement de la connexion ouest s'étendant sur place Beaulieu et ses embranchements routiers ainsi que sur l'avenue du Marché, l'avenue des Alpes, l'avenue Mercier de Molin et la rue du Temple,
- b) d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'art. 17 al. 1 lettre c de la Loi sur les Communes du 5.02.2004 (LCO), ainsi qu'à l'article 5 du Règlement Communal d'organisation,
- c) d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art. 17. al. 1 lettre e de la LCO ainsi qu'à l'article 5 du Règlement Communal d'organisation.

En vous remerciant de réserver un accueil favorable à cette proposition, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations les meilleures.

François Genoud  
Président  


Jérôme Crettol  
Secrétaire municipal  


Sierre, le 6 octobre 2016

**Annexes :**  
Devis général  
Plans et coupes du projet





## DEVIS GÉNÉRAL

## PROJET AMÉNAGEMENT P1\_PLACE BEAULIEU

A TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL		2'300'885.00	
A1	Installation de chantier	123'900.00	
A2	Démolition et démontage	192'980.00	
A3	Terrassements	146'050.00	
A4	Réseaux industriels	238'950.00	
A5	Remblayage	336'600.00	
A6	Construction en béton	205'035.00	
A7	Revêtement de chaussée et place	421'870.00	
A8	Pierres, pavage et bordures	552'500.00	
A9	Marquage et adaptations	8'000.00	
A10	Régies	75'000.00	
B TRAVAUX DIVERS		39'000.00	
B1	Signalisation définitive	30'000.00	
B2	Marquage définitifs	9'000.00	
C AMÉNAGEMENT EN SURFACE		507'800.00	
C1	Éclairage	113'500.00	
C2	Végétation	45'500.00	
C3	Mobilier urbain	82'500.00	
C4	Fontaine	160'000.00	
C5	Grille sur Monderèche	24'000.00	
C6	Molok	59'300.00	
C7	Coffret manifestation	23'000.00	
D HONORAIRES ET FRAIS		402'670.00	
D1	Architectes	166'000.00	
D2	Ingénieurs civils	138'550.00	
D3	Ingénieurs routiers	0.00	
D4	Bureaux d'études spécialisés	96'120.00	
D5	Taxes	800.00	
D6	Assurances	1'200.00	
E OUVRAGES AUTOFINANCÉS		-519'000.00	
E1	Eaux usées	-206'000.00	
E2	Eau potable	-105'000.00	
E3	Gaz	-141'000.00	
E4	Électricité	-67'000.00	
E5	Swisscom	0.00	
E6	Télévision et fibre optique	0.00	
F FRAIS DIVERS		273'135.00	
F1	Divers et imprévus	273'135.00	
G TVA		240'360.00	
G1	TVA	8%	
H TERRAINS ET EXPROPRIATIONS		76'250.00	
H1	Expropriations privées et publiques	76'250.00	
TOTAL GÉNÉRAL TTC		3'321'100.00	



## DEVIS GÉNÉRAL

## PROJET AMÉNAGEMENT P2\_AVENUE DU MARCHÉ

A TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL			954'480.00
A1	Installation de chantier	64'700.00	
A2	Démolition et démontage	108'010.00	
A3	Terrassements	129'050.00	
A4	Réseaux industriels	110'760.00	
A5	Remblayage	155'350.00	
A6	Construction en béton	57'600.00	
A7	Revêtement de chaussée et place	217'510.00	
A8	Pierres, pavage et bordures	62'500.00	
A9	Marquage et adaptations	7'000.00	
A10	Régies	42'000.00	
B TRAVAUX DIVERS			40'000.00
B1	Signalisation définitive	25'000.00	
B2	Marquage définitifs	15'000.00	
C AMÉNAGEMENT EN SURFACE			142'330.00
C1	Éclairage	22'700.00	
C2	Végétation	54'000.00	
C3	Mobilier urbain	0.00	
C4	Grilles sur Monderèche	36'000.00	
C5	Molok	29'630.00	
D HONORAIRES ET FRAIS			159'310.00
D1	Architectes	64'360.00	
D2	Ingénieurs civils	72'950.00	
D3	Ingénieurs routiers	0.00	
D4	Bureaux d'études spécialisés	20'000.00	
D5	Taxes	800.00	
D6	Assurances	1'200.00	
E OUVRAGES AUTOFINANCÉS			-245'580.00
E1	Eaux usées	-116'580.00	
E2	Eau potable	-45'500.00	
E3	Gaz	0.00	
E4	Électricité	-70'500.00	
E5	Swisscom	-13'000.00	
E6	Télévision et fibre optique	0.00	
F FRAIS DIVERS			105'054.00
F1	Divers et imprévus	105'054.00	
G TVA			92'448.00
G1	TVA	8%	
H TERRAINS ET EXPROPRIATIONS			52'500.00
H1	Expropriations privées et publiques	52'500.00	
TOTAL GÉNÉRAL TTC			1'300'542.00



## DEVIS GÉNÉRAL

## PROJET AMÉNAGEMENT P3\_AVENUE DES ALPES

<b>A TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL</b>		<b>614'736.00</b>
A1	Installation de chantier	32'700.00
A2	Démolition et démontage	60'510.00
A3	Terrassements	22'660.00
A4	Réseaux industriels	80'760.00
A5	Remblayage	42'450.00
A6	Construction en béton	114'170.00
A7	Revêtement de chaussée et place	171'486.00
A8	Pierres, pavage et bordures	65'000.00
A9	Marquage et adaptations	5'000.00
A10	Régies	20'000.00
<b>B TRAVAUX DIVERS</b>		<b>25'000.00</b>
B1	Signalisation définitive	18'000.00
B2	Marquage définitifs	7'000.00
<b>C AMÉNAGEMENT EN SURFACE</b>		<b>48'515.00</b>
C1	Éclairage	33'700.00
C2	Végétation	0.00
C3	Mobilier urbain	0.00
C4	Molok	14'815.00
<b>D HONORAIRES ET FRAIS</b>		<b>86'330.00</b>
D1	Architectes	25'600.00
D2	Ingénieurs civils	38'730.00
D3	Ingénieurs routiers	0.00
D4	Bureaux d'études spécialisés	20'000.00
D5	Taxes	800.00
D6	Assurances	1'200.00
<b>E OUVRAGES AUTOFINANCÉS</b>		<b>-126'710.00</b>
E1	Eaux usées	-73'210.00
E2	Eau potable	-2'000.00
E3	Gaz	-17'000.00
E4	Électricité	-34'500.00
E5	Swisscom	0.00
E6	Télévision et fibre optique	0.00
<b>F FRAIS DIVERS</b>		<b>64'788.00</b>
F1	Divers et imprévus	64'788.00
<b>G TVA</b>		<b>57'012.00</b>
G1	TVA	8%
<b>H TERRAINS ET EXPROPRIATIONS</b>		<b>9'375.00</b>
H1	Expropriations privées et publiques	9'375.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL TTC</b>		<b>779'046.00</b>



## DEVIS GÉNÉRAL

## PROJET AMÉNAGEMENT P4\_RUE MERCIER DE MOLIN

<b>A TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL</b>		<b>403'470.00</b>
A1	Installation de chantier	25'000.00
A2	Démolition et démontage	42'140.00
A3	Terrassements	31'980.00
A4	Réseaux industriels	48'028.00
A5	Remblayage	47'000.00
A6	Construction en béton	51'850.00
A7	Revêtement de chaussée et place	121'972.00
A8	Pierres, pavage et bordures	14'500.00
A9	Marquage et adaptations	2'000.00
A10	Régies	19'000.00
<b>B TRAVAUX DIVERS</b>		<b>10'000.00</b>
B1	Signalisation définitive	8'000.00
B2	Marquage définitifs	2'000.00
<b>C AMÉNAGEMENT EN SURFACE</b>		<b>212'550.00</b>
C1	Éclairage	59'600.00
C2	Végétation	97'500.00
C3	Mobilier urbain	11'000.00
C4	Molok	44'450.00
<b>D HONORAIRES ET FRAIS</b>		<b>101'710.00</b>
D1	Architectes	59'970.00
D2	Ingénieurs civils	29'740.00
D3	Ingénieurs routiers	0.00
D4	Bureaux d'études spécialisés	10'000.00
D5	Taxes	800.00
D6	Assurances	1'200.00
<b>E OUVRAGES AUTOFINANCÉS</b>		<b>-143'180.00</b>
E1	Eaux usées	-27'180.00
E2	Eau potable	-1'000.00
E3	Gaz	-80'000.00
E4	Électricité	-35'000.00
E5	Swisscom	0.00
E6	Télévision et fibre optique	0.00
<b>F FRAIS DIVERS</b>		<b>58'455.00</b>
F1	Divers et imprévus	58'455.00
<b>G TVA</b>		<b>51'441.00</b>
G1	TVA	8%
<b>H TERRAINS ET EXPROPRIATIONS</b>		<b>58'125.00</b>
H1	Expropriations privées et publiques	58'125.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL TTC</b>		<b>752'571.00</b>

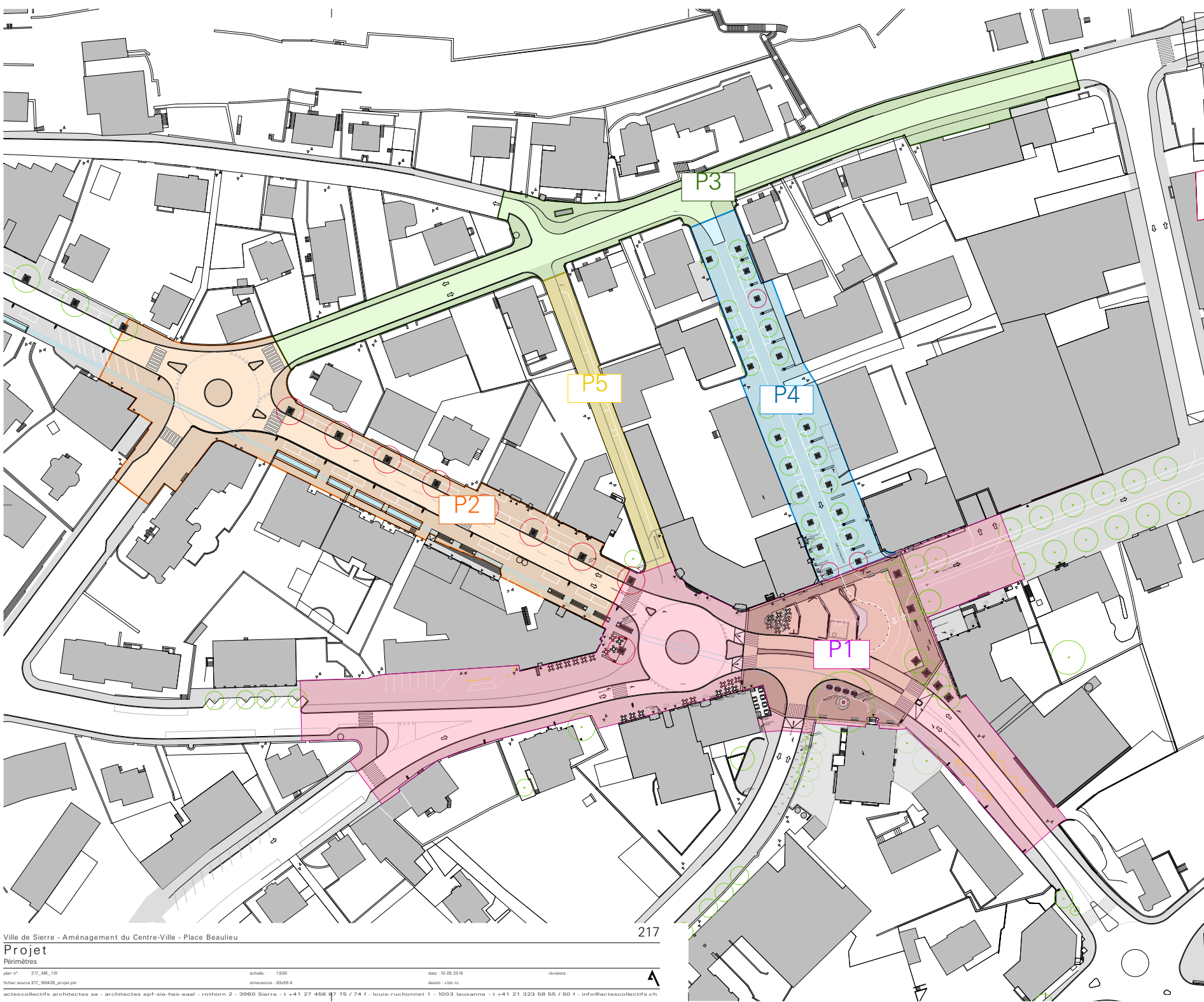


## DEVIS GÉNÉRAL

## PROJET AMÉNAGEMENT P5\_RUE DU TEMPLE

<b>A TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL</b>		<b>206'660.00</b>
A1	Installation de chantier	8'010.00
A2	Démolition et démontage	6'925.00
A3	Terrassements	9'570.00
A4	Réseaux industriels	107'694.00
A5	Remblayage	12'740.00
A6	Construction en béton	7'400.00
A7	Revêtement de chaussée et place	44'821.00
A8	Pierres, pavage et bordures	2'500.00
A9	Marquage et adaptations	2'000.00
A10	Régies	5'000.00
<b>B TRAVAUX DIVERS</b>		<b>11'000.00</b>
B1	Signalisation définitive	9'000.00
B2	Marquage définitifs	2'000.00
<b>C AMÉNAGEMENT EN SURFACE</b>		<b>12'500.00</b>
C1	Éclairage	12'500.00
C2	Végétation	0.00
C3	Mobilier urbain	0.00
<b>D HONORAIRES ET FRAIS</b>		<b>34'830.00</b>
D1	Architectes	12'800.00
D2	Ingénieurs civils	15'030.00
D3	Ingénieurs routiers	0.00
D4	Bureaux d'études spécialisés	5'000.00
D5	Taxes	800.00
D6	Assurances	1'200.00
<b>E OUVRAGES AUTOFINANCÉS</b>		<b>-140'950.00</b>
E1	Eaux usées	-91'950.00
E2	Eau potable	0.00
E3	Gaz	0.00
E4	Électricité	-49'000.00
E5	Swisscom	0.00
E6	Télévision et fibre optique	0.00
<b>F FRAIS DIVERS</b>		<b>12'404.00</b>
F1	Divers et imprévus	12'404.00
<b>G TVA</b>		<b>10'916.00</b>
G1	TVA	8%
<b>H TERRAINS ET EXPROPRIATIONS</b>		<b>3'750.00</b>
H1	Expropriations privées et publiques	3'750.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL TTC</b>		<b>151'110.00</b>

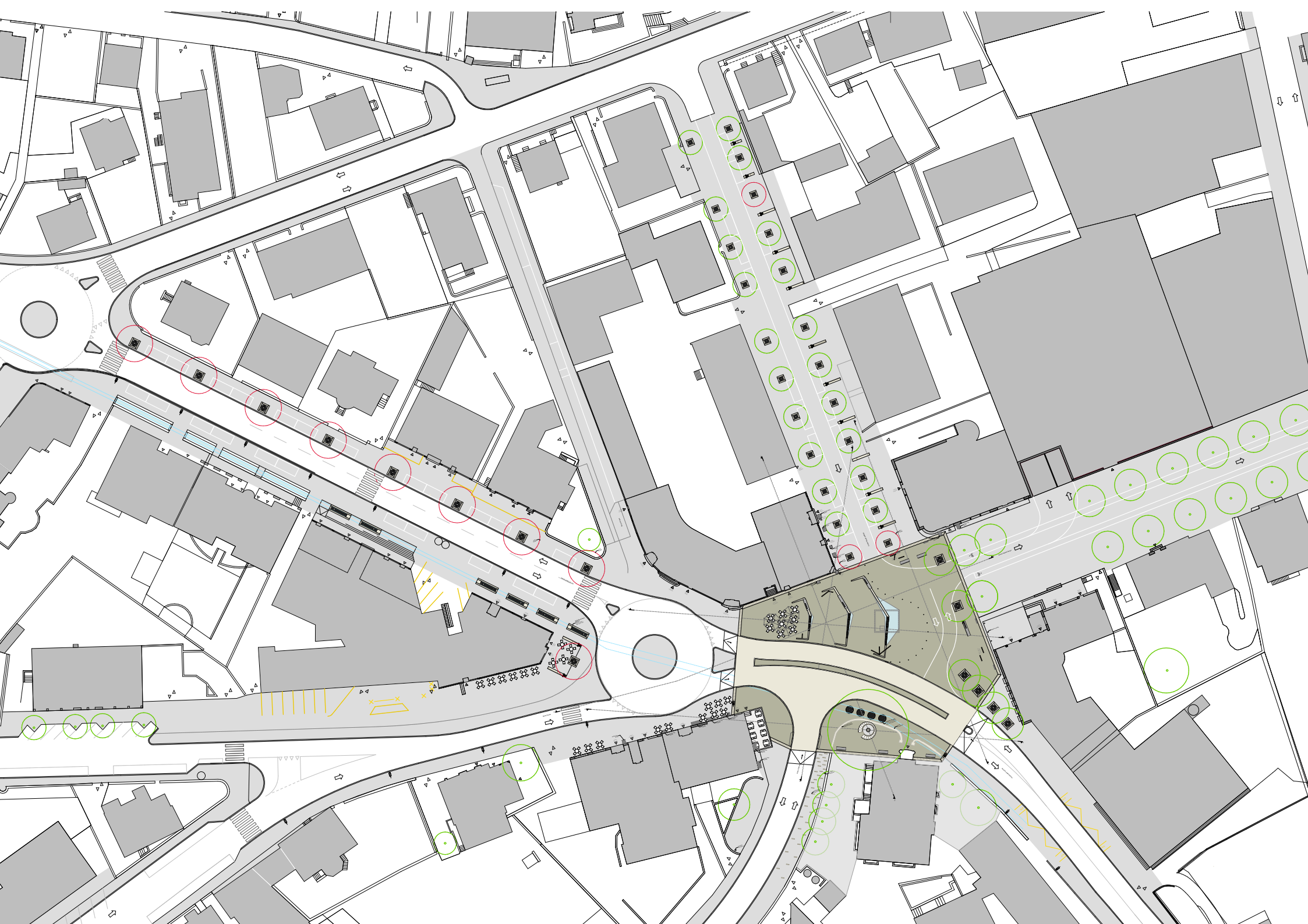




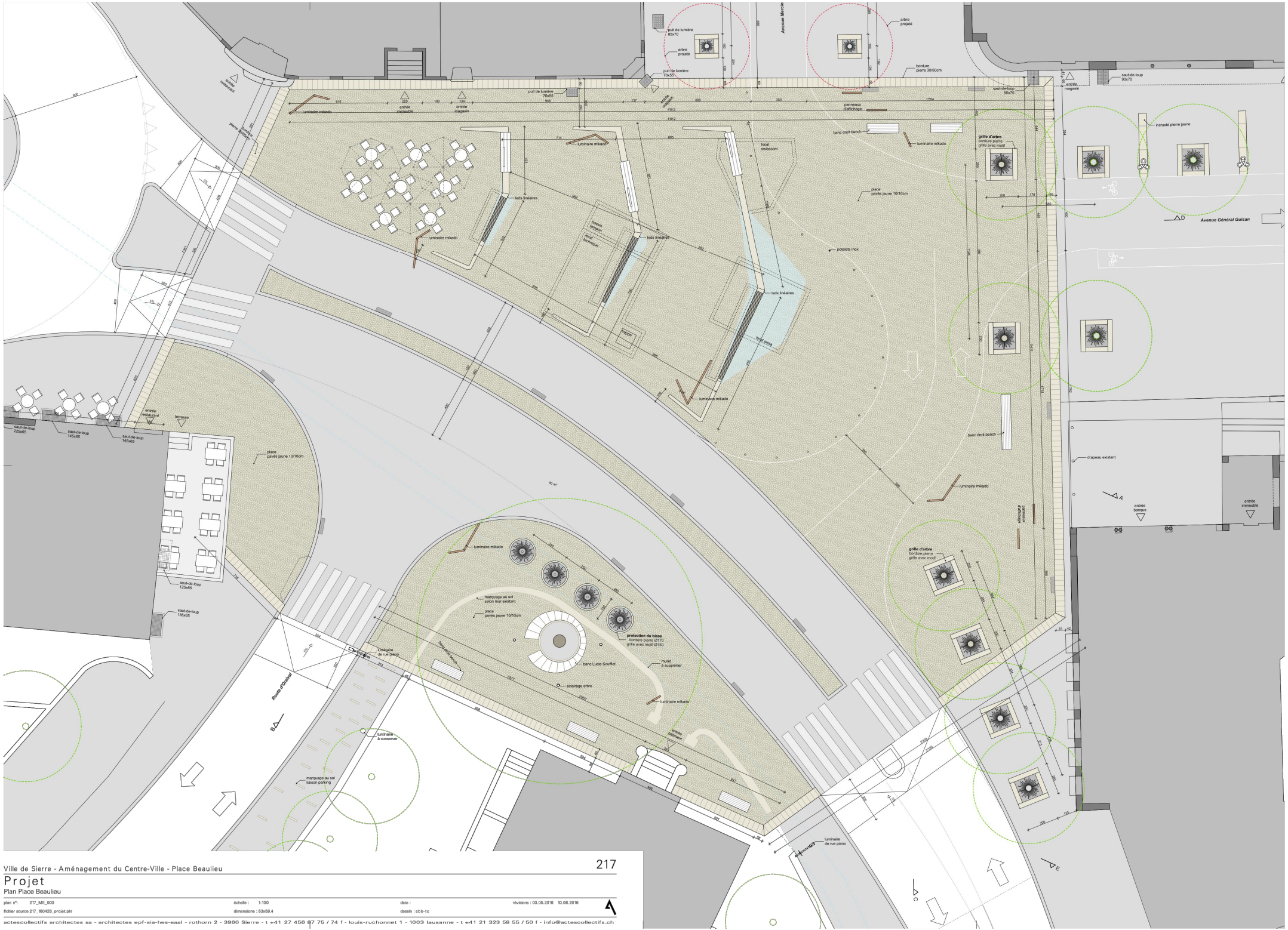
CONNEXION OUEST

- P1 Place Beaulieu: 7'400.00 m<sup>2</sup>
- P2 Avenue du Marché: 3'900.00 m<sup>2</sup>
- P3 Avenue des Alpes: 3'050.00 m<sup>2</sup>
- P4 Avenue Mercier de Molin: 2'000.00 m<sup>2</sup>
- P5 Rue du Temple: 650 m<sup>2</sup>

TOTAL: 17'000 m<sup>2</sup>

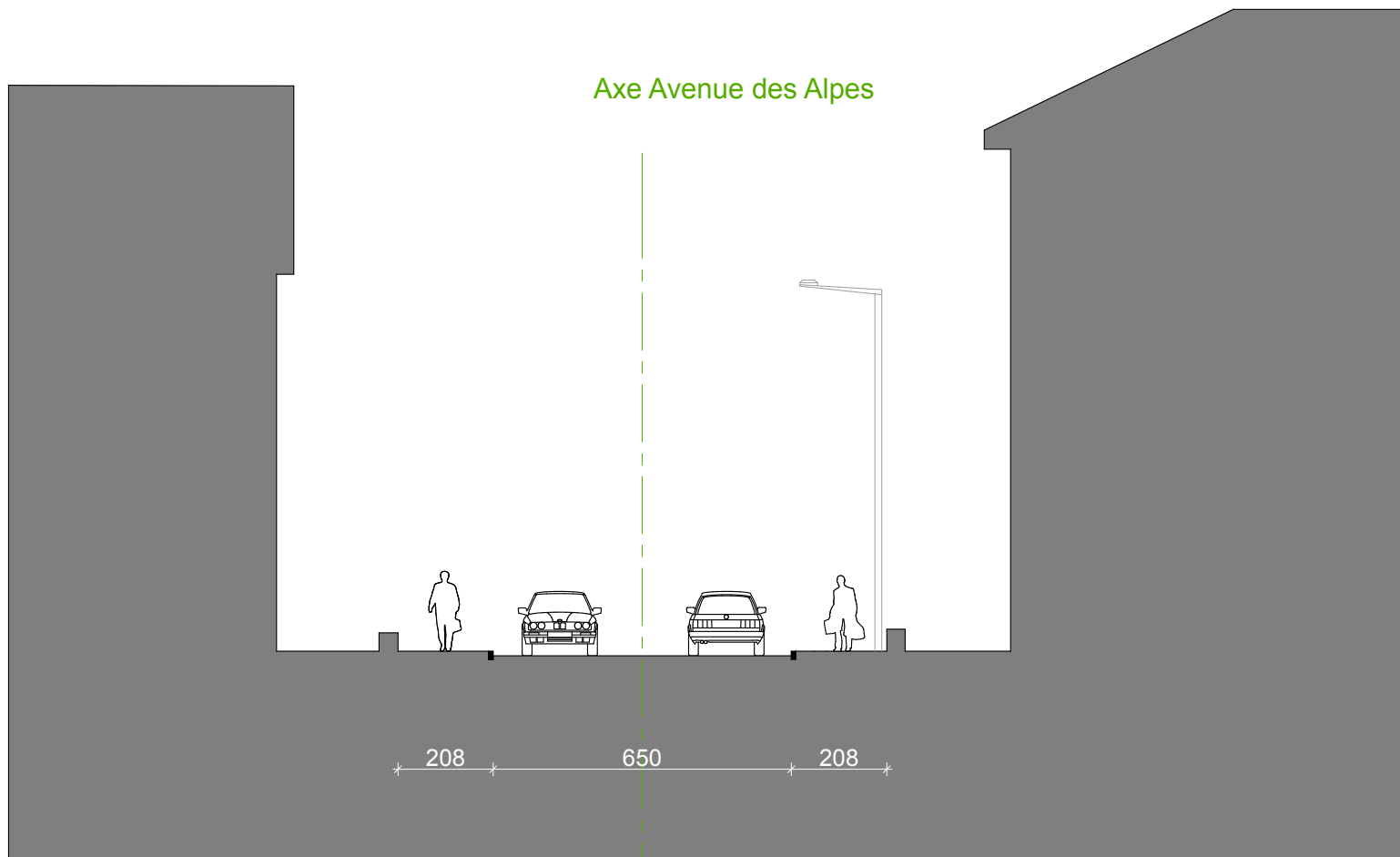






**Projet**  
Plan Place Beaujeu

plan n°: 217\_ME\_003      échelle: 1:100      date:      révisions: 03.06.2016 10.06.2016  
 fichier source 217\_ME026\_projet.dwg      dimensions: 63x69.4      dessin: cbb-rc



Ville de Sierre - Aménagement du Centre-Ville - Connexion Ouest

217

# Projet

## Profil avenue des Alpes

plan n°: 217\_ME\_008

échelle : 1:150

date : 11.09.2015

révisions :

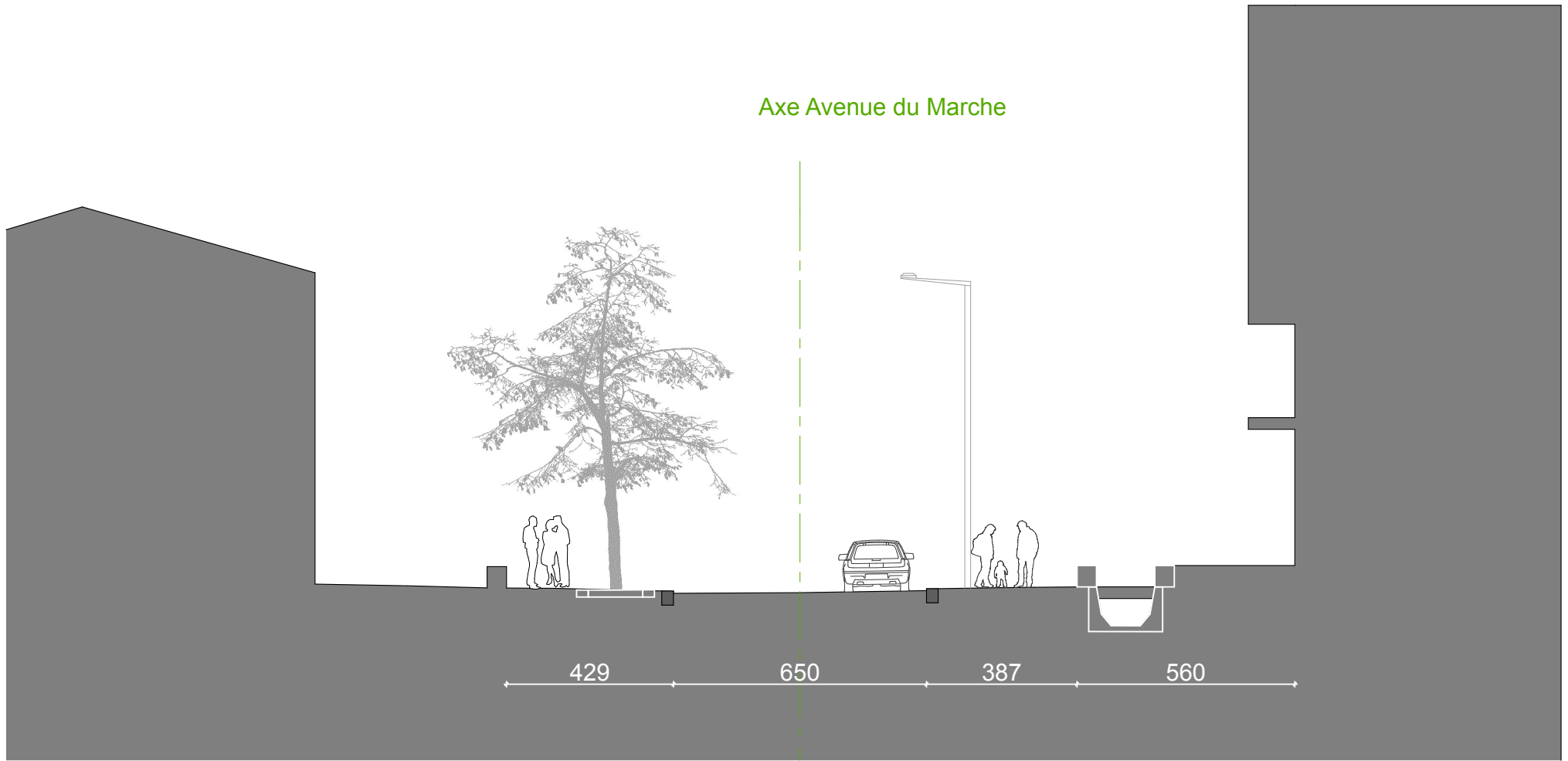
fichier source 217\_160426\_projet.pln

dimensions : A4

dessin : cbb-tc



Axe Avenue du Marche



Ville de Sierre - Aménagement du Centre-Ville - Connexion Ouest

217

# Projet

Profil avenue du Marché

plan n°: 217\_ME\_007

échelle : 1:150

date : 11.09.2015

révisions :

fichier source 217\_160426\_projet.pln

dimensions : A4

dessin : cbb-tc

